

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR LES ACTIVITÉS ET LA HALTE-GARDERIE

Avant le début de l'activité :

- Vous avez droit au remboursement complet des frais d'inscription, sans pénalité, si vous annulez votre inscription **avant 10h00 le jour ouvrable** précédant le début de l'activité, de la session ou journée à la halte-garderie.
Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00.

Après le début de l'activité :

Vous devrez payer ces 2 montants :

- Le prix des cours ou journées à la halte-garderie déjà passés
- Une pénalité prévue par la loi correspondant à 10 % du prix des cours ou des journées à la halte-garderie restants.

Exemple : Vous êtes inscrit.e à une série de 6 cours d'éveil musical. Vous voulez annuler votre inscription après 2 cours. Comme les cours coûtent au total 66 \$, vous devrez payer 22 \$ pour les 2 cours déjà passés. Vous devrez aussi payer une pénalité de 4.40 \$, qui correspond à 10 % du prix des cours restants. Le remboursement sera donc de 39.60\$.

Comment annuler votre inscription ?

Vous pouvez annuler une inscription en personne, par téléphone ou par courriel. Le remboursement sera effectué uniquement au payeur en utilisant la même méthode que pour le paiement initial, sauf pour les paiements par carte de débit ou argent comptant. Ces derniers seront remboursés par chèque.

Si vous êtes insatisfait.e d'un service, d'une activité ou de tout autre élément, ou si vous souhaitez faire une proposition d'amélioration, veuillez communiquer avec nous au 514-858-1878 ou à info@espacefamille.ca.